



Arnaquée par le site www.eurocach.com - sos!

Par **Degardin_old**, le **05/09/2007** à **11:01**

Bonjour,

Croyant bien faire, j'ai payé une somme de 15 euros pour obtenir un soi disant kit de démarrage sur le site eurocach.com. Seulement, une fois le paiement effectué par paypal, voilà qu'ils m'en demandent un second de 9.90 euros. Alors que ce n'était mentionné nulle part sur leur site!!

Je veux savoir comment je peux me faire rembourser mes 15 euros, et surtout, si il y a une chance qu'ils puissent utiliser mes données bancaires pour me voler de l'argent??

Quels sont les recours auxquels je peux prétendre pour obtenir mon remboursement???

J'en ai assez de tous ces escrocs qui volent l'argent d'honnêtes gens qui galèrent dans la vie et qui pensent gagner de l'argent avec leurs méthodes, c'est scandaleux et je suis outrée d'avoir été volée de 15 euros!

Par **poupee_russe92**, le **05/09/2007** à **14:35**

Bonjour,

vous n'etes pas le premier ni le dernier dans ce cas, nous avons déjà eus un débat à propos de ce site :

<http://www.experatoo.com/droit-comptable-fiscal/question-droit-1590-1.htm>

A mon humble avis, sachant que beaucoup de consommateurs se font arnaquer par ce site, le plus efficace serait de contacter une association de consommateurs, qui a certainement déjà dut collecter des plaintes et pourra entreprendre une action collective au nom de toutes les victimes.

En effet, même si l'action collective en justice n'est pas aussi développée que dans les pays anglo-saxons (class action), un nouveau régime a été mis en place permettant de porter plainte collectivement dans certains cas.

Esther